Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public
Fédération Syndicale Unitaire

snetap@wanadoo.fr

5ème Congrès Fédéral Marseille Janvier 2007.

Organisation des votes

1) Principe.

Chaque adhérent doit se prononcer par un vote sur deux questions essentielles : l'activité passée et les orientations à venir.

2) Les votes.

Ils se déroulent par correspondance : Chaque adhérent coche sur le bulletin fourni par le secrétaire de section, les cases correspondant au vote numéro 1 (Orientation) et au vote numéro 2 (Rapport d'activité).
Pour le vote numéro 1 : Chaque adhérent choisit une orientation parmi celles proposées par les courants de pensée.
Les textes proposés sont consultables dans le supplément au Pour n°114 que chaque adhérent a reçu, ou sur le site du SNETAP dans l'espace réservé au Congrès fédéral.
Pour le vote numéro 2 : Chaque adhérent doit entourer 4 cases différentes.
Une case pour l'appréciation générale de l'activité (Pour – Contre – Abstention - refus de vote).
Trois cases relatives à des choix d'appréciation sur trois thèmes (Education, vie internationale, vie fédérale)

3) Les modalités de vote.

Le secrétaire de section distribue un bulletin de vote par adhérent (modèle joint) ainsi que deux enveloppes : une vierge pour insérer le bulletin, et une comportant les indications suivantes : Nom, prénom, établissement, département, signature.
Il recueille les votes, fait émarger les votants sur une liste des adhérents et renvoi l'ensemble à la permanence du SNETAP-FSU à l'attention de la commission de contrôle **avant le 24 novembre**.
Aucun dépouillement n'a lieu dans les sections. Les résultats seront diffusés par départements par la commission de contrôle.

4) Le vote des retraités

Les retraités suivent les mêmes procédures, mais renvoient directement leur vote à la permanence du SNETAP, à l'attention de la commission de contrôle.

renseignements devant figurer sur l'enveloppe

Nom	: _____
Prénom	: _____
Etablissement	: _____
Département	: _____
Signature	: _____

Bon courage et très cordialement.

Pour le Bureau National.
Alain Dachicourt.